

L'EXPERTISE EN TOUTE CONFIANCE.

LORS DE LA SURVENANCE D'UN CAS DE PRÉVOYANCE, LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE DE NOS ASSURÉS EST AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS. NOUS NOUS ENGAGEONS CHAQUE JOUR À ATTEINDRE CET OBJECTIF AMBITIEUX. N'HÉSITE PAS À NOUS CONTACTER SI TU AS DES QUESTIONS OU DES DEMANDES SPÉCIFIQUES AU SUJET DE LA CAISSE DE PENSION. TU TROUVERAS DE PLUS AMPLES INFORMATIONS AINSI QUE NOTRE RÈGLEMENT DANS INSIDE.

CETTE PUBLICATION REVÊT UN CARACTÈRE PUREMENT INFORMATIF. LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DE LA CAISSE DE PENSION SONT APPLICABLES DANS TOUS LES CAS.

CAISSE DE PENSION HIRSLANDEN
BOULEVARD LILIENTHAL 2
8152 GLATTPARK
T +41 44 388 85 62 / 63
PENSIONSKASSE@HIRSLANDEN.CH

FICHE D'INFORMATION

RACHATS FACULTATIFS DANS LA CAISSE DE PENSION

AU BÉNÉFICE D'UNE ASSISE FINANCIÈRE SOLIDE, NOTRE CAISSE DE PENSION TE PROPOSE D'EFFECTUER DES RACHATS FACULTATIFS AFIN D'OPTIMISER TES PRESTATIONS ET DE BÉNÉFICIER D'ÉCONOMIES FISCALES.



AMÉLIORER LES PRESTATIONS GRÂCE À DES RACHATS FACULTATIFS

Un rachat facultatif est un versement extraordinaire dans la Caisse de pension Hirslanden permettant de combler des lacunes de cotisations du deuxième pilier. Tu peux ainsi rétablir l'équilibre entre le capital de prévoyance effectivement disponible et le montant maximal que tu auras pu épargner jusqu'au moment du rachat dans la Caisse de pension Hirslanden si tu as toujours été assuré aux conditions et au salaire actuels depuis l'âge de 25 ans. Le rachat a pour but de combler les lacunes de cotisations et d'améliorer ta prévoyance vieillesse.

SOMME DE RACHAT MAXIMALE ADMISSIBLE

Le montant maximal du rachat autorisé figure au dos de ton certificat d'assurance. Il peut varier en cas d'augmentation de salaire ou de modification du taux d'activité.

ASPECTS FISCAUX

Les rachats facultatifs effectués dans le cadre de la prévoyance professionnelle sont déductibles du revenu imposable au niveau de l'impôt fédéral direct et des impôts cantonaux et communaux. Après un rachat de prestations manquantes, l'assuré reçoit un nouveau certificat d'assurance ainsi que le formulaire officiel permettant de faire valoir la déduction fiscale.

MARCHE À SUIVRE

Pour pouvoir effectuer un rachat, tu dois préalablement nous transmettre le formulaire de demande ad hoc. Celui-ci est disponible dans Inside (Entreprise > Caisse de pension). La somme de rachat maximale mentionnée au dos du certificat d'assurance peut, dans certains cas, différer du montant réel. Dès réception du formulaire que tu auras dûment complété, nous te confirmerons par écrit le montant effectif du rachat.

LES RESTRICTIONS SUIVANTES SONT À OBSERVER

1. Prise en compte des avoirs du pilier 3a

Des avoirs du pilier 3a (prévoyance liée) peuvent être déduits du montant du rachat si la personne assurée exerçait auparavant une activité indépendante et n'était pas affiliée à titre volontaire au deuxième pilier ou si elle avait cotisé au pilier 3a avant l'âge de 25 ans.

2. Personnes arrivant de l'étranger

Les possibilités de rachat sont réduites pour les personnes arrivant de l'étranger. Le montant annuel du rachat est limité à 20% du salaire assuré au sens du règlement durant les cinq années qui suivent l'affiliation pour les personnes précédemment établies à l'étranger qui n'ont encore jamais été affiliées à une institution de prévoyance en Suisse.

3. Encouragement à la propriété du logement

Si tu as déjà bénéficié d'un versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, tu dois le rembourser intégralement avant de pouvoir à nouveau racheter des années de cotisation.

4. Important: restriction applicable au versement en capital

Si des rachats d'années d'assurance ont été effectués, les prestations de prévoyance en résultant ne peuvent être perçues sous forme de capital dans les trois ans qui suivent le rachat. Cette disposition s'applique à toutes les formes d'indemnité en capital: paiement en espèces de la prestation de sortie, retraits anticipés effectués dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement et choix de l'option capital en lieu et place de la rente de vieillesse.

Pour toute question ou besoin de clarification concernant ta prévoyance, adresse-toi aux membres du personnel de la Caisse de pension Hirslanden: T +41 44 388 85 63 ou T +41 44 388 85 62.